



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 2 février 2017  
Convocation des conseillers :  
le 2 février 2017

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 10 février 2017

**Présents :** Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Jean Tonnar, Echevin, Astrid Freis, Conseiller

## Le Conseil Communal;

**Objet : 5.2. Confirmation des règlements de circulation temporaires; décision**

Considérant que par ses délibérations prises entre 28 janvier 2017 au 9 février 2017, le collège des bourgmestre et échevins, tenant compte de l'urgence, avait réglementé temporairement la circulation routière dans diverses rues;

Considérant que ces réglementations d'urgence doivent être confirmées par le conseil communal dans sa prochaine séance, faute de quoi elles deviendraient caduques;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu l'article 58 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve  
à l'unanimité**

les prédites délibérations du collège des bourgmestre et échevins jointes à la présente.

en séance

date qu'en tête